

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 69/2024
réglementant le stationnement et la circulation
rue du Canal

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux de modification du branchement électrique sise 17 rue du Canal du 15/01/2025 au 16/01/20245 inclus ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par panneaux à flèches directionnelles rue du Canal ;

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier sera mise en place par la société GUTH CONSTUCTION, ZA 1 rue du Moulin 67390 OHNENHEIM, responsable des travaux ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est valable à partir du 15 janvier 2025 jusqu'à la fin des travaux ;

ARTICLE 4 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à :

- *M. LE COMMANDANT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE*
- *SIS DU BAS-RHIN*

Fait à Sundhouse, le 02 décembre 2024

Le Maire
Mathieu KLOTZ